

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 3 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-sept septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur MUHAMMAD Nooruddine, Premier Adjoint.

Étaient présents :

M MUHAMMAD Nooruddine, Mme HAMARD Marie-Claude, M GEORGET David, Mme Isabelle CHARRAUD, M GUEUDET Arnaud, Mme NOIROT Muriel, M DELOIRE Jérôme, M GUILLEMIN Richard, Mme FURIC Tiphaine, M GABORIAUD Bernard, Mme GROBOIS Mélanie, Mme HUBERT Céline, Mme MELLIER Marie, M PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :

Mme DESNOS Caroline a donné procuration à Mme MELLIER Marie ; Mme LOREAU Samuel a donné procuration à M. HUBERT Céline ; Mme PAQUEREAU Amélie a donné procuration à Mme FURIC Tiphaine ; M. ROBERT Bruno a donné procuration à M. MUHAMMAD Nooruddine ; Mme SORET-LENEUTRE Valérie a donné procuration à M. GABORIAUD Bernard ; Mme MADIOT Séverine ; M. MAURIER Jérôme ; M GLÉMOT Étienne (arrivée retardée).

Secrétaire de séance : Mme Émeline STEINIRGER

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents.....21
Nombre de suffrages exprimés..... 26
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie

2022-10-14/ Lotissement Les Landes 7, validation du cahier des charges et modalités d'attribution des lots

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur Proposition de M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu l'avis rendu par la DIE ;

CONSIDERANT que la Commune du Lion d'Angers a choisi de développer l'offre foncière à caractère de logements grâce à une opération de lotissement portant sur la création d'un projet d'aménagement de 4 lots libres de constructeurs dans la continuité du lotissement Les landes ; que la surface du terrain aménagé est de 1907 m² pour une superficie totale de 2920m² ;

CONSIDERANT que les travaux de viabilisation ont débuté semaine 38 ; qu'afin d'encadrer la commercialisation il s'avère nécessaire de fixer le prix de vente ainsi que les conditions d'attribution des lots à construire ;

Accusé de réception en préfecture
049-200053239-20221003-2022-10-14-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2022

ENTENDU l'exposé de M. Arnaud GUEUDET, rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE:

- De fixer le Prix de vente comme suit : 180 €H.T. le m² pour la zone constructible, 90 €H.T. le m² pour la zone non constructible.
- De fixer les modalités d'attribution comme suit : tirage au sort réalisé par un huissier de justice.
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document visant à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre
Le Lion d'Angers, le 3 octobre 2022
Le Maire,
Etienne GLEMOT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr